



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-
LA-SAINTE-BAUME

Procès-verbal
Conseil Municipal

Séance du 22 avril 2024

Date de la convocation : 16 avril 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Absents</i>
33	11	8	14

L'an deux-mille-vingt-quatre

Et le vingt-deux avril à neuf heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Blandine GOMART-JACQUET, Premier adjoint au Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Blandine GOMART-JACQUET, Gabriel PICH, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Luc FERRY, Jacques FREYNET, Mireille BCEUF, Olivier BARRAU, Hélène HENRI, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Alain DECANIS	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Paul KHADIR	donne pouvoir à	Luc FERRY
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Gabriel PICH
Michèle VENET-LELOUP	donne pouvoir à	Nicolas SAETTLER
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Christian LOMBARD	donne pouvoir à	Jacques FREYNET

Absents : Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Renaud PIOLINE, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Sébastien LACOFFE, Nasma BOUTERA

Madame le 1^{er} adjoint constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

C'est une déclaration du groupe « Tous Unis pour Saint-Maximin » :

Après avoir déserté les conseils communautaires de la Provence Verte, le Maire brille par son absence au conseil municipal de Saint-Maximin. Cette absence pour motif de voyage nous laisse perplexe et démontre que les affaires urgentes de la Commune ne sont pas sa priorité.

Pourtant c'est lui-même qui a fixé la date du conseil et convoqué les conseillers municipaux, nous faisons l'effort tous de nous rendre disponible à un horaire où bon nombre d'entre nous travaille et l'absence du maire qui se traduit par l'impossibilité de tenir ce conseil en raison du quorum est un manque total de respect pour les habitants et pour les membres du conseil.

Sans majorité, sans délégation, absent au conseil communautaire où il est censé représenter la Commune, maintenant absent aussi au conseil municipal en empêchant ainsi la séance de se tenir, le Maire de Saint-Maximin est dans une posture intenable et néfaste pour la ville et les habitants.

Nous appelons Monsieur DECANIS à présenter sa démission puisqu'il n'est plus en mesure d'assumer correctement ses fonctions.

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Au nom du groupe « Union pour Saint-Maximin » :

Dans un acte de négligence flagrant, le Maire de Saint-Maximin choisi de ne pas assister ce matin à la réunion du conseil municipal qu'il avait lui-même convoqué pour aujourd'hui à 9h00.

Cette absence combinée à l'absence prévue de plusieurs de ses conseillers empêche aujourd'hui l'atteinte du quorum nécessaire et paralyse de facto toute prise de décisions.

Ce comportement n'est pas seulement irresponsable, il est également calculé. Le Maire a volontairement choisi de compromettre la gouvernance de notre ville pour des raisons qui restent obscures mais qui semblent servir des intérêts, on ne sait lesquels, plutôt que l'intérêt public.

En tant que membre de l'opposition, nous ne pouvons rester silencieux face à cette manipulation évidente de notre système démocratique et nous souhaitons dénoncer publiquement ces tactiques de diversions pour ce qu'elles sont, une tentative délibérée de saper notre démocratie pour des gains politiques à courts termes.

Saint-Maximin mérite mieux que ces petits jeux politiques.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Pour le groupe « Démocratie et Transparence »

Heureux retrait des délégations de pouvoirs du Maire.

Aujourd'hui le Maire avait convoqué le conseil municipal pour discuter de délibérations cruciales incluant des travaux indispensables pour maintenir l'ouverture de la croisée des Arts suite au passage de la commission de sécurité. Son absence inattendue ainsi que celle de tous les élus de sa majorité sauf une, a cependant empêché d'atteindre le quorum reportant ainsi les décisions essentielles. Il est important de noter que les devis nécessaires dataient du 3 avril, ils auraient pu être approuvés dès notre dernière session du 11 avril. Ce retard inexplicable dans la mise en œuvre de ces travaux met sérieusement en danger le fondement de cet important établissement culturel.

Que ce soit par manque de professionnalisme ou par stratégie politique visant à discréditer l'opposition, comme le laisse supposer les propos tenus par le Maire sur internet, ces agissements menacent la gestion de notre ville. Ce constat appelle à une vigilance renforcée envers nos élus.

Nous sommes convaincus que retirer les délégations de pouvoir au Maire était et restera la meilleure solution pour le bien être de Saint-Maximin, en engageant plus activement le conseil dans les décisions municipales, nous travaillons ensemble pour le bien commun et restaurons la transparence. Une implication plus forte de tous garantit une meilleure gestion de notre ville.

Intervention de Madame Blandine GOMART-JACQUET

Il y a eu effectivement des personnes à l'issue du dernier conseil qui ont expliqué que de toute façon si le conseil était de nouveau convoqué à 9h00, il n'y aurait pas le quorum. Donc visiblement mes colistiers ont préféré ne pas venir.

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Madame la 1^{ère} adjointe, c'est la faute des autres vous aussi ?

Intervention de Monsieur Olivier BARRAU

Je ne remets pas en cause ce que vous dites, mais quand vous voyez qu'il n'y a personne de la majorité c'est qu'il y a eu un ordre quelque part.

Intervention de Madame Blandine GOMART-JACQUET

Je dis juste, effectivement, qu'au dernier conseil certains ont dit qu'ils ne se représenteraient pas si le conseil était convoqué de nouveau à 9h00. Après vous prenez ce que vous avez à prendre. Mes colistiers n'ont visiblement pas tenu à venir. Tout ce que l'on devait débattre aujourd'hui sera débattu lors du conseil qui est prévu vendredi 26.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

La Croisée des Arts ce n'est pas urgent pour le Maire et la majorité ?

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Deux petites erreurs, le quorum c'est 17 membres présents.

Ensuite, vous reportez mes propos et vous les reportez mal. Je n'ai jamais dit que nous refusions le quorum. Nous sommes toujours présents et décidons toujours à la dernière minute si nous avons ou pas à refuser le quorum. Et cela figurez-vous que nous sommes responsables et nous venons chaque fois que nous sommes convoqués quoi qu'il arrive.

Intervention de Madame Blandine GOMART-JACQUET

Le débat est clos, on ne va pas tergiverser.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Nous ne sommes pas dans une cours de récréation.

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Madame la 1^{ère} adjointe, je salue votre courage de venir au front, toute seule comme ça, et de vous prendre tout dans la figure mais il faut quand même rester logique. Ce n'est pas parce qu'un membre de l'opposition s'exprime que tous les membres de la majorité vont suivre et lui obéir au doigt et à l'œil.

Intervention de Madame Blandine GOMART-JACQUET

Je suis bien d'accord.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Lorsqu'on convoque quelqu'un on est présent c'est un minimum. Cela s'appelle le respect.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Puisque vous êtes l'adjoint à la culture, moi je vous pose la question suivante : est-ce que cela ne vous inquiète pas que les dépenses urgentes pour la Croisée des Arts, ne pourront pas être votées au conseil d'aujourd'hui alors qu'elles auraient dû l'être comme l'a dit M. PICH dès le 11 avril puisque vous aviez déjà le devis de l'entreprise POURRIERE ?

Le quorum n'étant pas atteint, Madame le 1^{er} adjoint lève la séance à 9h10.

Le conseil municipal est reporté au vendredi 26 avril 2024 à 9h00.

Le 22 avril 2024,
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT**

**Le 1^{er} adjoint
Blandine GOMART-JACQUET**

